

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/1977

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Dénomination sociale : SECTI

Sigle : SECTI

98 IMPASSE DES MURIERS
38260 MARCILLOLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 1977B00387

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 713 680 601 00034

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 34657

Assurance Responsabilité travaux :

GROUPAMA 421448580001

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

GROUPAMA OCEAN INDIEN 421448580001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2018

Téléphone : 04 74 84 64 94

Fax : 04 74 84 66 89

Portable :

Responsabilité légale : VDS INVEST (820 423 903)

FOURNEL DAMIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : MEROLLI LAETITIA

Site internet : www.secti.fr

E-mail : contact@serviceamiantes.fr

Classification

| | Effectif moyen | Tranche de classification | Chiffre d'affaires H.T. | Tranche de classification |
|-----------------|----------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Globale | 15 | EFF2B | 6 773 171 | CA7 |
| Dans l'activité | 13 | EFF2 | 1 890 270 | CA5 |

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Ces secteurs d'activité sont donnés à titre d'information suivant la liste établie en Annexe C de la norme NF X 46-011.

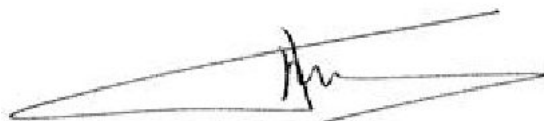
| Code / étape* | Secteur d'activité | Date d'attribution** | Date d'échéance |
|---------------|---|----------------------|-----------------|
| 1552 | Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Installations industrielles Niveau d'empoussièrement : 3 - Date maj du D.U. : 02/04/2019 | 26/10/2017 | 25/10/2022 |

* Abréviations : PRE : pré-certification ; PROB : certification probatoire

** ou du plus récent renouvellement

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises", promulguées par l'arrêté interministériel du 14 décembre 2012. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission



Philippe BRUNEAU

Le Président de Qualibat



Alain MAUGARD